

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 juin 2006
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est
occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante et unième année

**Lettre datée du 22 juin 2006, adressée au Secrétaire général
par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Il est regrettable que vous écrivez la présente lettre moins de 48 heures après que les forces d'occupation israéliennes ont lancé un raid aérien mortel contre une zone civile dans la bande de Gaza, tuant brutalement trois enfants qui jouaient en dehors de leur maison. La présente lettre a pour objet de vous informer d'une nouvelle attaque mortelle due aux actes inconsidérés et gratuits commis par les forces d'occupation israéliennes. À ce propos, deux civils palestiniens ont été tués et 14 autres – tous membres d'une même famille – ont été blessés lors d'une attaque aérienne dans le sud de la bande de Gaza qui a été menée hier soir alors que la famille dînait. Fatima El-Barbawi, enceinte de sept mois, et son frère Zakariya Ahmed, docteur résidant en Arabie saoudite, ont été tués sur le coup. Les médecins ont tenté de sauver le fœtus de sept mois de la femme, mais sans succès. De plus, certains civils blessés, notamment trois enfants, restent dans un état critique.

Les graves violations du droit humanitaire international, y compris des actes qui constituent des crimes de guerre et du terrorisme d'État, que la puissance occupante continue de commettre contre la population civile palestinienne, ont provoqué des pertes de plus en plus élevées parmi la population palestinienne vivant sous occupation israélienne. À ce propos, cette attaque est la troisième attaque mortelle au cours de laquelle des civils ont été tués à l'occasion d'une frappe aérienne ciblée délibérée. Durant ce mois seulement, 51 Palestiniens ont été tués, dont des femmes et des enfants. Il est évident que la vie d'aucun Palestinien, même celle d'un fœtus de sept mois, comme indiqué plus haut, n'est à l'abri des attaques militaires mortelles aveugles commises par Israël, la puissance occupante.

La communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, dont la responsabilité première est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit agir pour faire cesser ces attaques militaires qui visent la population civile palestinienne sans défense et ne pas permettre à cette situation dans le territoire palestinien occupé de perdurer et de se dégrader encore. De nouveaux Palestiniens



innocents perdront la vie et de nouvelles familles feront le deuil des êtres chers qu'elles auront perdus si la puissance occupante continue d'agir en toute impunité.

À ce propos, nous réitérons notre appel pour qu'une enquête impartiale internationale soit réalisée, comme demandé par plusieurs groupes à l'Organisation des Nations Unies, sur l'attaque perpétrée sur une plage le 9 juin, ainsi que sur ces derniers meurtres de civils palestiniens. Israël doit immédiatement mettre un terme à ces crimes, être tenu responsable des violations du droit international qu'il commet et être contraint de respecter scrupuleusement les obligations qui lui incombent en vertu du droit international, y compris celles que lui impose le droit international humanitaire en sa qualité de puissance occupante.

La présente lettre fait suite aux 247 lettres que nous vous avons adressées, depuis le 28 septembre 2000, au sujet de la situation critique dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Ces lettres, qui sont datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 21 juin 2006 (A/ES-10/339-S/2006/427), rendent compte dans le détail des crimes commis par Israël, la puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël, puissance occupante, doit être tenu responsable de tous ces crimes de guerre, actes de terrorisme d'État et violations systématiques des droits de l'homme commis contre le peuple palestinien, et les auteurs de ces exactions doivent être traduits en justice.

En conséquence, suite aux lettres susmentionnées, j'ai le regret de vous informer que, depuis la dernière lettre que je vous ai adressée il y a quatre jours, au moins 13 autres civils palestiniens, dont des enfants, ont été tués par les forces d'occupation israéliennes, ce qui porte à 3 928 le nombre total de martyrs palestiniens tués depuis septembre 2000 (les noms des martyrs qui ont été identifiés sont consignés dans l'annexe à la présente lettre).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Riyad **Mansour**

**Annexe à la lettre datée du 22 juin 2006 adressée
au Secrétaire général par l'Observateur permanent
de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Noms des martyrs tués par les forces d'occupation israéliennes
dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est***

(mercredi 21 juin 2006)

1. Fatima El-Barbawi
 2. Zakariya Ahmed
-

* À ce jour, le nombre total de martyrs palestiniens tués par les forces d'occupation israéliennes depuis le 28 septembre 2000 s'élève à 3 928.